



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2019_20703_0179

A Marseille, le 22/08/2019

Direction : Direction des Affaires Culturelles

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : RESTAURATION DE TABLEAUX DE CADRES ET CRÉATION DE CADRES DU MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MARSEILLE

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 1, posée le 22/08/2019 :

Est-il possible de rendre le dossier sous une autre forme que dématérialisé, je souhaiterais le rendre sous forme papier ? Si oui, à quelle adresse postale peut-il être envoyé ?

Réponse 1, transmise le 22/08/2019 :

Le règlement de consultation précise en son article 5.1 :

*« Le mode de transmission des candidatures et des offres retenu par le pouvoir adjudicateur est la voie dématérialisée sur son profil acheteur marchespublics.mairie-marseille.fr. **Toutefois, les remises sous forme papier seront acceptées.***

Le soumissionnaire transmet son pli en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Ainsi, toute modification ou tout complément du soumissionnaire en cours de consultation doit donner lieu à la transmission de l'intégralité des éléments exigés au Règlement de consultation.

Les modalités relatives à la réponse par voie électronique sont détaillées dans l'annexe n°1 au présent RC intitulée Guide de la dématérialisation des marchés publics.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mode de transmission doit être unique et identique (article R2132-11 du Code de la commande publique). En cas de mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre, elles seront rejetées par le pouvoir adjudicateur et le candidat éliminé. Il en ira de même si un candidat répond à la fois par voie électronique et sous forme papier, sauf dans le cas où le pli transmis par voie postale ou remis sur place porte la mention lisible : « COPIE DE SAUVEGARDE ».

L'article 5.2 de ce document précise clairement les adresses postales et de remise contre récépissé des plis à savoir :

« Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité.

ENVOI POSTAL :

En cas d'envoi postal, les plis doivent être adressés à l'adresse suivante :

Ville de Marseille

DAC

SERVICE DES MUSEES

2 RUE DE LA CHARITE

13233 MARSEILLE Cedex 20

REMISE CONTRE RECEPISSE :

Les plis peuvent être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

VILLE DE MARSEILLE

DAC

SERVICE DES MUSEES

2 RUE DE LA CHARITE

13002 Marseille

Horaires de réception des plis : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, hors jours fériés et chômés. »

Enfin, l'article 5.4 du RC précise l'adresse de remise des échantillons de moulures pour les propositions de création de cadres du lot 7 :

DAC - SERVICE DES MUSEES

Mme HECKENROTH Stéphanie

Adresse postale: VILLE DE MARSEILLE - DAC - SERVICE DES MUSEES

2 RUE DE LA CHARITE

13 233 MARSEILLE CEDEX 20